

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 26/05/2020

Inspecteur: Julian Paci

Mentor: -

Installateur: Nicolas Di Tullio

Étiquette d'identification: BLOC C - App 0.3

Référence du client: -

N° TVA: BE 764 212 421

N° C. Ident: -

Marque et type d'appareil de mesure: Fluke 1663

N° série: 4241005

Adresse de l'installation

Rue Rue scheuer
Numéro 116
Boîte
Code postal 6700
Commune Arlon
Pays Belgique

Propriétaire

Nom Multi Construction bvba
Rue molenweidestraat
Numéro 24
Boîte
Code postal 9070
Commune Heusden
Pays Belgique

Nom de contact Ditullio Nicola
Téléphone 0498 12 09 86
Numéro Gsm (SMS)

Installateur

Nom Ditullio Nicola
N° TVA BE 764 212 421
Numéro de téléphone 0498 12 09 86
E-mail nditullio@yahoo.com

Type : appartement

EAN : 54

N° compteur : A placer

Type de contrôle:

Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: ORES

Tension: 1-230V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 63 A

Nombres tableaux: 1

Nombres circuits: 12

Ri GEN: 14.84 MΩ

Prise de terre: Boucle RE: 7.46 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I-t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	63		22,5kA2s (3000A)	A	12	Ok	Ok
30	63		22,5kA2s (3000A)	A	12	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
Voir schémas					
Contrôle visuel (général)	☒ BON ☐ PB	Contact direct	☒ BON ☐ PB	Contact indirect	☒ BON ☐ PB
Raccordement	☒ BON ☐ PB	Schéma correct	☒ BON ☐ PB	schéma en annexe par Aceg asbl	☐
Liaisons équipotentielles	☒ BON ☐ PB ☐ pas d'application ☒ en attente				
Continuité	☒ BON ☐ PB	Éclairage / machines	☒ BON ☐ PB ☐ PA		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

CONCLUSION

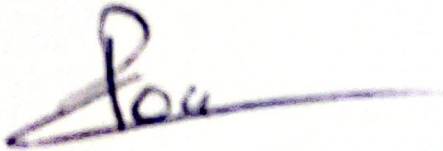
- ☒ L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 26/5/2045
- ☒ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- ☒ Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- ☐ L'installation électrique n'est pas conforme.. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- ☐ L'installation électrique n'est pas conforme.. La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 10

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Julian Paol


Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au ARE

- Le respect de la conformité ou de validité doit être garanti dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tous accidents survenant aux personnes et/ou à l'installation ou indirectement à la présence d'installations électriques doivent être communiqués à la Direction Energie Saas - Direction du Service Public Fédéral, provinciaux.

Quelques

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement sous l'accord écrit de l'inspecteur et du demandeur.
- Le contrôle s'porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

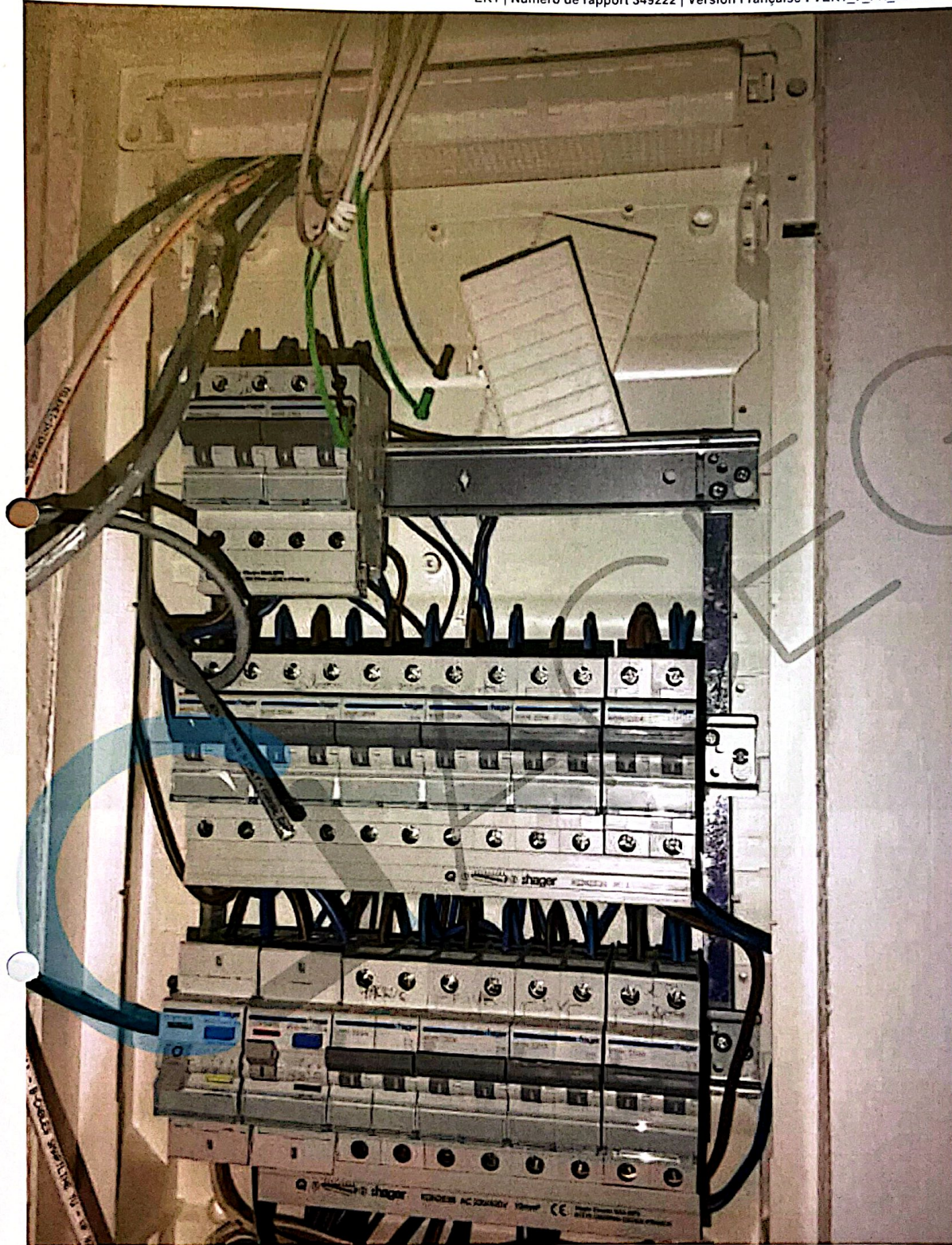
www.acceg.be

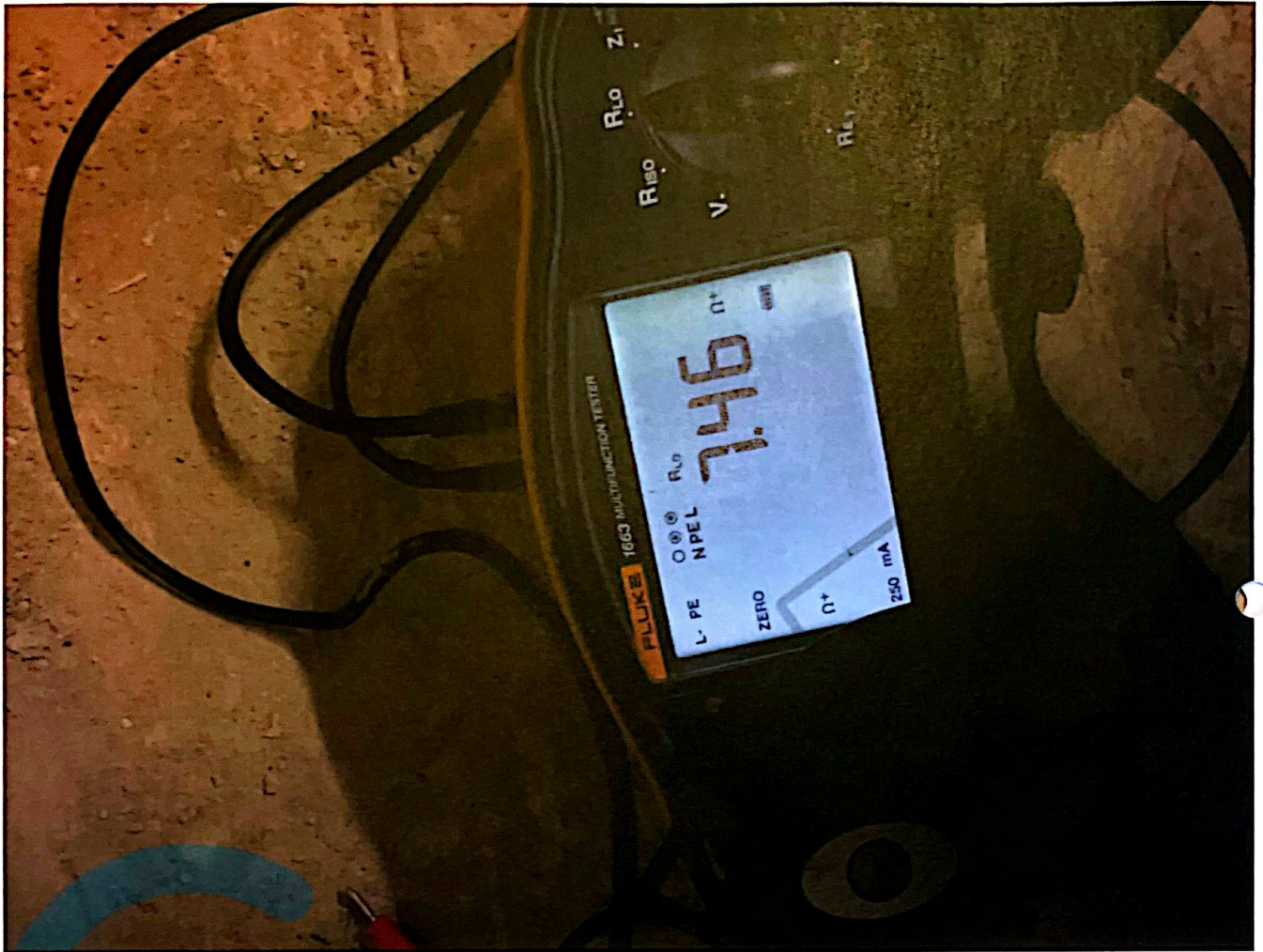
02 880 88 90

BES1 0690 0209 2053 - BTW BE0448.351.0

Facilité de mise pour une installation qui est conforme.

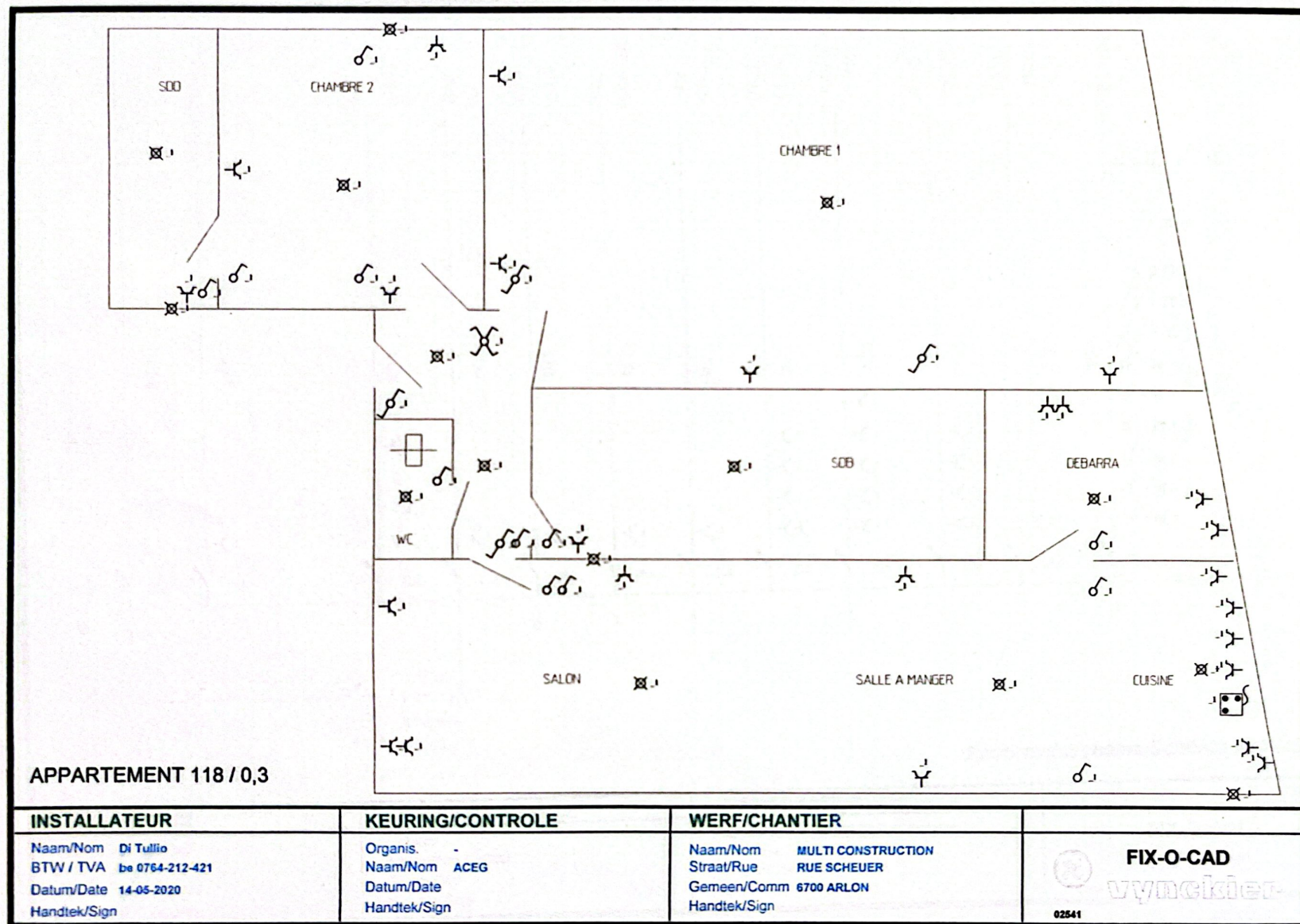
Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation vous êtes obligés de faire une reinspection.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 20/12/2025.	ACCEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

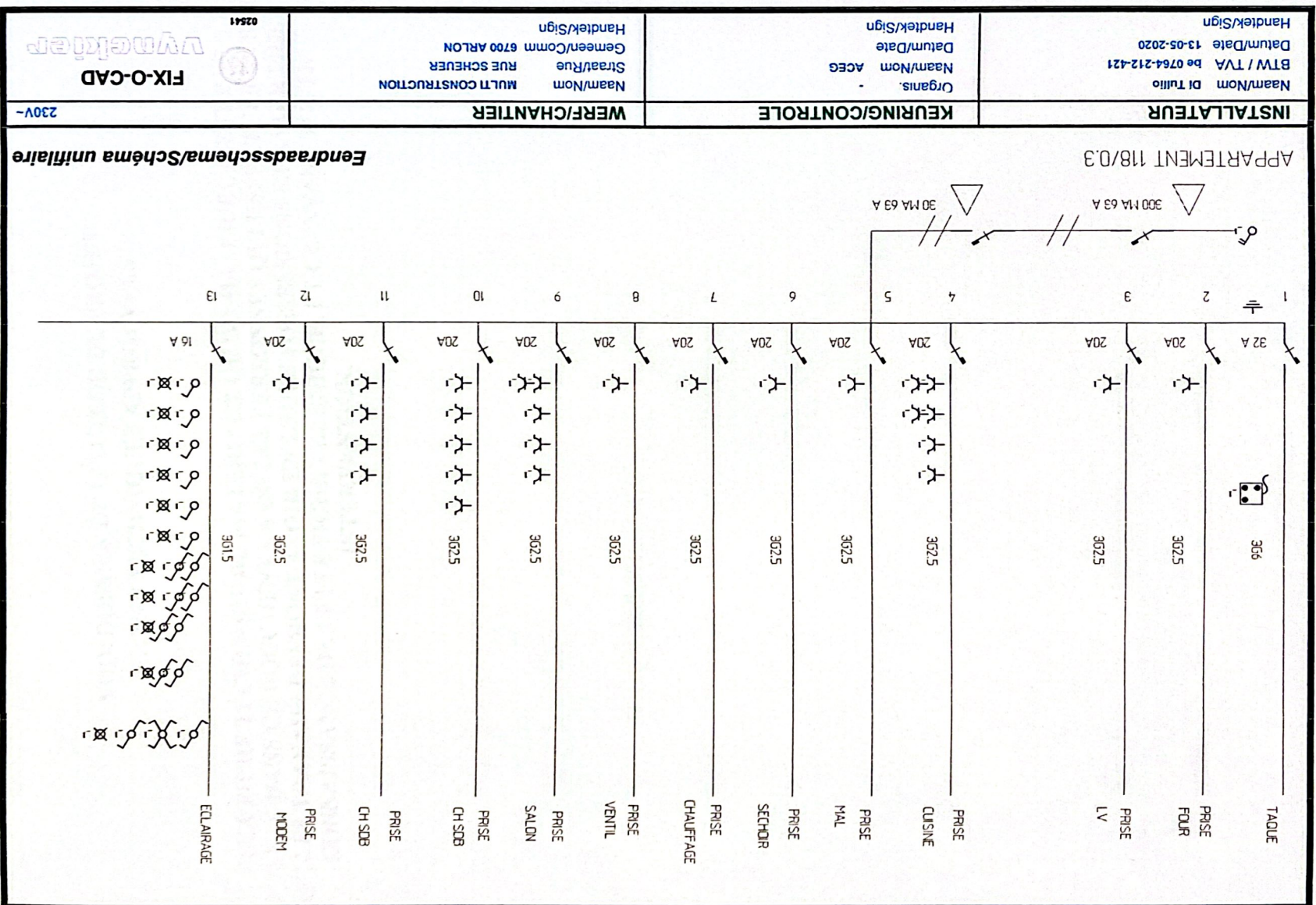






Situatieschema / Schéma de situation





5.3. Les fiches techniques des matériaux et du matériel et les manuels de montage et d'entretien

**VOIR DOSSIER DE L'AUTEUR DE PROJET
FICHES TECHNIQUES APPROUVEES**

**SI LA FICHE TECHNIQUE DU MATERIAUX OU DU MATERIEL N'EST PAS
PRESENTE DANS CE DOCUMENT LA OU LES PERSONNES QUI EFFECTUERONT LE
OU LES TRAVAUX DEVRONT AVOIR EN LEURS POSSESSIONS ET AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DE CETTE FICHE TECHNIQUE, ET CE, AVANT TOUTE
INTERVENTION.**